

MOTIONS.

34.—Sur proposition de M. l'éch. HUSHION, appuyée par M. l'éch. O'CONNELL, il est

Résolu: Que l'attention du Bureau des Commissaires soit attirée sur le mauvais état de la rue Notre-Dame Ouest et du Square Chaboillez, où le pavage a grandement besoin d'être réparé.

35.—Sur proposition de M. l'éch. ST-PIERRE, appuyée par M. l'éch. DENIS, il est

Résolu: Que le Bureau des Commissaires soit prié de considérer l'opportunité d'inscrire dans le registre des rues publiques (a) la ruelle St-Christophe, d'un bout à l'autre, et (b) la ruelle Bureau, d'un bout à l'autre, et de faire rapport à ce sujet dans le plus court délai possible.

36.—Sur proposition de M. l'éch. LARIVIERE, appuyée par M. l'éch. LETOURNEAU, il est

Résolu: Qu'une Commission Spéciale, composée de MM. les échevins Boyd, L. A. Lapointe, Létourneau, Rubenstein et Larivière, soit nommée pour s'enquérir de tous les faits se rattachant à l'octroi du contrat pour la construction d'un trottoir en ciment sur la rue Notre-Dame, quartier Mercier, et à la confection de ce trottoir.

37.—Sur proposition de M. l'éch. RUBENSTEIN, appuyée par M. l'éch. BOYD, il est

Résolu: Que les Avocats de la Cité soient respectueusement priés de donner leur opinion au Conseil de Ville sur les questions suivantes:

1° Est-ce que la Cité peut forcer les différentes compagnies exploitant des services d'utilité publique et qui possèdent des chartes fédérales ou provinciales, leur donnant le droit d'opérer dans la Cité de Montréal, de déposer entre les mains de la Cité, avant de pratiquer une tranchée dans une voie publique, une somme suffisante pour permettre de remettre ladite voie publique dans son état primitif?

2° Après que ce dépôt a été fait, est-ce que la Cité peut délivrer un permis ou certificat et forcer le porteur de tel permis ou certificat, de l'afficher à l'endroit où se fait l'excavation, de manière qu'il puisse être vu par les officiers de police ou les autres employés municipaux chargés de mettre à exécution les prescriptions des règlements municipaux?

AVIS DE MOTION.

38.—De M. l'échevin L. A. Lapointe, pour l'adoption d'un règlement, re raccordements avec le réseau de conduits souterrains.

ORDRE DU JOUR.

39.—Etant lu l'ordre du jour à l'effet de prendre en délibération un rapport du Bureau des Commissaires, demandant un crédit de \$11,180 pour paver la rue Larivière.

Sur proposition de M. l'éch. LARIVIERE, appuyée par M. l'éch. DENIS, il est

Résolu: Que ledit rapport soit adopté.

40.—Etant lu l'ordre du jour, à l'effet de prendre en délibération un rapport du Bureau des Commissaires demandant un crédit de \$12,600, re égout collecteur du quartier Laurier.

Sur proposition de M. l'éch. HOULE, appuyée par M. l'éch. L. A. LAPOINTE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit adopté.

MOTIONS.

34.—On motion of Ald. HUSHION, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That the attention of the Board of Commissioners, be drawn to the bad condition of Notre Dame St. West and of Chaboillez Square, where the pavement is in a very bad need of repair.

35.—On motion of Ald. ST-PIERRE seconded by Ald. DENIS, it was

Resolved: That the Board of Commissioners be requested to consider the advisability of inscribing in the public register of streets (a) St. Christophe lane throughout; (b) Bureau lane, throughout, and that the Board of Commissioners be requested to report thereon within the shortest possible delay.

36.—On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. LETOURNEAU, it was

Resolved: That a Special Committee composed of Aldermen Boyd, L. A. Lapointe, Létourneau, Rubenstein and Larivière, be appointed to consider all the circumstances connected with the granting of the contract for and the laying of cement sidewalks on Notre Dame Street, Mercier Ward.

37.—On motion of Ald. RUBENSTEIN, seconded by Ald. BOYD, it was

Resolved: That the City Attorneys be respectfully asked to give their opinion to the City Council on the following questions:

1° Can the City compel the different public utilities companies that have federal or provincial charters giving them the right to operate in the City of Montreal, to deposit in the hands of the City, before making any cut or trench in a public thoroughfare a sufficient sum to restore said thoroughfare to its original conditions?

2° After such deposit has been made, can the City deliver a permit or certificate and compel the holder thereof to post the same at the place where the excavation is made, so that it may be seen by the police officers or other municipal employees appointed to enforce the provisions of municipal by-laws?

NOTICE OF MOTION.

38.—By Alderman L. A. Lapointe, for a by-law, re connections with underground conduit system.

ORDER OF THE DAY.

39.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners for an appropriation of \$11,180, to pave Larivière St.

On motion of Ald LARIVIERE, seconded by Ald. DENIS, it was

Resolved: That said report be adopted.

40.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners for an appropriation of \$12,600, re main sewer, Laurier Ward.

On motion of Ald. HOULE, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That said report be adopted.